

**COMMUNE DE SAINT BONNET LE COURREAU**  
**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON**

**SEANCE DU 23 JANVIER 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14                      Votant : 14                      Absents : 1

L'an deux mil vingt le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la Présidence de Mr Epinat Joël, Maire.

**Date de la convocation** : le 17 janvier 2020

**Présents** : Joël Epinat, Delphine Vial, Jean-Luc Béal, Maryline Goujet, Véronique Montailard, René Trunel, Elodie Jacquet Chambon, David Breuil, Laura Grandpierre, Michel Rémy, Armand Catesson, , Jeanine Masson, Frédéric Masson, Annie Tarquini

**Absents** : Raphaël Moulin

**Secrétaire** : Vial Delphine

**Approbation compte rendu du 12 décembre 2019**

Le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité

**Convention de fonctionnement commune Loire Forez Agglomération pour l'intégration au réseau intercommunal des médiathèques-ludothèques du territoire Loire Forez**

La convention COPERNIC précise les conditions d'intégration et de fonctionnement entre une bibliothèque ou médiathèque du territoire Loire Forez et le service communautaire des médiathèques-ludothèques pour la mise en œuvre du réseau. Toute bibliothèque des communes du territoire intégrant le réseau pourra ainsi bénéficier du logiciel commun de gestion des bibliothèques et du portail internet du réseau, de la circulation des documents, de l'accompagnement technique de l'équipe intercommunale et de l'allocation d'un budget pour l'acquisition du fonds des bibliothèques.

La commune, quant à elle, s'engage à mettre à disposition et entretenir des locaux dédiés, constituer et gérer les collections, mettre à disposition du personnel, bénévole ou salarié, acheter et maintenir les postes informatiques ainsi de la connexion internet et allouer un budget permettant le fonctionnement de la bibliothèque.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**, approuve la convention de fonctionnement commune Loire Forez Agglomération pour l'intégration au réseau intercommunal des médiathèques-ludothèques du territoire Loire Forez

**Alimentation, distribution lotissement communal**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux alimentation, distribution lotissement communal. Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser les travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétence de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départementale de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT travaux	%-PU	Participation commune
Câblage fibre optique pour les lots (1X650€+Nbre de lots X550€)	6 700 €	100.00%	6 700 €
Alimentation/distribution BT lotissement communal	68 000€	59.3%	40 324 €

Alimentation/distribution Télécom lotissement communal	21 000 €	100.00%	21 000 €
Total	95 700 €		68 024 €

Ces contributions sont annexées sur l'indice TP12

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 2 abstentions**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « d'alimentation, distribution lotissement communal » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 15 ans
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

**Questions diverses**

- Passage du Tour de France : le Tour de France passera par le carrefour de Courreau le 11 juillet 2020. A cette occasion, la route sera fermée dans ce secteur pendant 4h00. La caravane arrivera vers 11h00.
- Les travaux extérieurs de la Maison des Sœurs sont terminés. Des devis vont être demandés pour la mise en place de végétaux.
- Section de commune Roure Genetay Valbertrand : une réunion s'est tenue le 3 janvier 2020 regroupant des représentants de la commune, de la section et le technicien ONF. Le bilan du programme 2008-2019, et des propositions ont été faites pour le prochain programme 2020-2025. Les ayants droits doivent rendre leur avis.

A Saint Bonnet le Courreau  
Le 28 janvier 2020

Le Maire  
Joël EPINAT

